



CAP ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE

Principe 1* : d'un niveau de classe de Première ou de Terminale sans être titulaire d'un diplôme de l'enseignement technique ou d'un bac, le stagiaire sera préparé par le C.E.R.F. aux épreuves de l'enseignement professionnel (pratique, sciences appliquées, vente conseil, dessin, VSP). Le stagiaire se préparera lui-même aux autres épreuves d'enseignement général et sera présenté au CAP par le C.E.R.F.

Principe 2* : déjà titulaire d'un diplôme délivré par l'Inspection Académique, supérieur au CAP ou d'un diplôme de l'enseignement général équivalent ou supérieur au BAC. Le candidat sera préparé aux épreuves de l'enseignement professionnel du CAP esthétique par le C.E.R.F. Du fait de ses diplômes déjà obtenus le candidat sera dispensé des épreuves d'enseignement général du CAP Esthétique Cosmétique Vente.

Depuis 1998 le diplôme du CAP est obligatoire pour exercer en institut de beauté et pour s'installer. Le CERF connaît jusqu'à présent 100% de réussite au CAP d'esthétique.

1) Cycle de préparation aux épreuves de technologie et pratique :

Durée : 544 heures en école et 12 semaines en institut

Les périodes de formation en milieu professionnel participent aux évaluations de la vente et des techniques esthétiques prévues dans le cadre du contrôle en cours de formation, pendant l'année d'inscription à l'examen du CAP

Organisation : le lundi et mardi (du 06 septembre 2010 au 30 juin 2011)

Soit 68 journées (34 de théorie et 34 de pratique)

→ **mardi** :

. pratique : 8 heures

→ **lundi** :

. technologie : 4h
. vente : 2h
. Prévention Santé Environnement: 2h (3 cours dans l'année)
. dessin : 2h (1 semaine sur 4)
. Techniques esthétique : 8 h (5 séances supplémentaires)

Les 12 semaines sont réparties selon l'emploi du temps. Toutefois un accord entre l'employeur, le centre et le stagiaire peut être envisagé pour effectuer ce stage selon un autre calendrier.

Centre d'Etudes de Recherche et de Formation



2) Conditions d'admission :

Tous les candidats devront avoir 18 ans révolus avant le 31 décembre 2010.

Il sera demandé de présenter une copie de diplôme pour tous les élèves :

- **Titulaires d'un diplôme de l'enseignement technique (CAP – BEP – BAC PRO – BTS)** ou de l'enseignement général (**BAC ou supérieur**),

il sera demandé de présenter une attestation de scolarité et les bulletins scolaires pour tous les élèves :

- **Niveau classe de Première ou Terminale de lycée**
- **Niveau classes de collège** ainsi qu'un contrôle des connaissances effectué au sein de notre établissement.

Les dispenses des matières d'enseignement général pourront être validées par l'Inspection Académique du 92 sur présentation des diplômes certifiés conformes.

Les candidat(e)s seront examinées par rapport aux principes 1 et 2 ainsi qu'à leur motivation personnelle au cours d'un entretien oral. Un test d'évaluation pourra être demandé lors de la pré-inscription en fonction du niveau d'études.

Élèves étrangères :

Ne seront acceptées au sein de notre centre que les titulaires d'un permis de travail en cours de validité pour l'année scolaire.

3) Date des inscriptions :

Session de septembre 2010

- Inscription durant toute l'année scolaire précédente
- Après la rentrée scolaire les inscriptions pourront être acceptées jusqu'au 27 septembre 2010, sous réserve de place disponible.

4) Coût de la formation :

→ **3 900 € net** :

- 500 € de droit d'inscription (encaissés même si désistement du stagiaire)
- 850 € au 05 octobre 2010
- 850 € au 05 décembre 2010
- 850 € au 05 février 2011
- 850 € au 05 avril 2011

Le prix comprend l'enseignement théorique et pratique, les produits et accessoires mis à disposition des élèves tout au long de l'année scolaire. Le prix s'entend hors petit matériel professionnel obligatoire pour passer le CAP et étant à la charge de l'élève. Il peut être fourni par l'école au tarif en vigueur lors de la rentrée scolaire.

Centre d'Etudes de Recherche et de Formation



5) Clause de rupture du contrat :

Se référer au règlement intérieur et à la convention individuelle signée par les deux parties lors de l'inscription.

6) Règlement intérieur :

Le CERF prépare les élèves aux métiers de l'esthétique ce qui suppose le respect de certaines obligations également applicables au cours de la vie professionnelle. Celles-ci sont au nombre de deux, à savoir, l'organisation de la vie dans l'établissement et dans la vie scolaire.

ORGANISATION DE LA VIE DANS L'ETABLISSEMENT

1 – Les élèves doivent se présenter dans une tenue correcte. En esthétique le port de la blouse est obligatoire. Les cheveux doivent être coiffés et attachés s'ils sont longs.

2 – Les élèves ne doivent pas fumer dans l'enceinte de l'établissement. Il est strictement interdit d'utiliser des téléphones portables ou autres appareils de télécommunication dans l'enceinte de l'établissement. Tout objet en service sera confisqué immédiatement.

3 – Le centre met à disposition des élèves un matériel moderne et de grande qualité qu'il est impératif de respecter et de manipuler avec soin.

4 – Les élèves doivent le plus grand respect à leurs formateurs, au personnel de l'établissement et à toute personne reçue comme modèle ou intervenant auprès de l'établissement.

5 – Tout problème de quelque nature qu'il soit doit être exposé dans les plus brefs délais à la responsable pédagogique ou du centre.

6 – L'affichage dans les locaux est exclusivement réservé aux documents émanant de la direction ou visés par cette dernière.

7 – Par mesure de sécurité, les élèves sont priés de ne pas stationner devant l'entrée du centre de formation, ni dans la cour afin de laisser libre les sorties.

ORGANISATION DE LA VIE SCOLAIRE

I – ASSIDUITE SCOLAIRE

1 – Les horaires de cours sont définis en début d'année scolaire et doivent être respectés par les élèves. La direction se réserve le droit de les modifier en cours d'année. ☞ ...

Centre d'Etudes de Recherche et de Formation



2 – Les retards fréquents non justifiés entraîneront la non admission au cours.

3 – Les absences devront être signalés le jour même par téléphone, au-delà de trois jours un certificat médical sera exigé.

4 – il est interdit de sortir d'une salle une fois le cours commencé.

II - CONTROLE DE L'ACQUISITION DES CONNAISSANCES

1 – Un bulletin semestriel est adressé comportant les appréciations des formateurs sur le travail et le comportement des stagiaires.

2 – Tout travail à faire chez soi et non rendu dans les délais sera sanctionné par la note.

3- Le certificat de fin de formation sera remis aux élèves ayant suivi les cours de façon assidue et ayant passé les tests de contrôle et d'examens blancs. Les élèves qui ne termineraient pas l'année scolaire ne pourront pas obtenir ce certificat mais recevraient une attestation de formation couvrant la période de cours suivie.

III – SANCTIONS

Renvoi définitif en cas de vol, de détérioration volontaire de matériel ou des locaux ou de faute grave.

RUPTURE DU CONTRAT

- Formation de CAP

En cas de rupture volontaire du contrat du fait du stagiaire le montant total de la scolarité est dû intégralement à titre de dommage et intérêts.

En cas d'exclusion du centre décidée par le conseil de discipline il en sera de même.

ASSURANCE

Les conditions d'assurance sont indiquées dans la convention individuelle, signée entre les deux parties lors de l'inscription.

La direction se tient à la disposition du titulaire du contrat de formation, au cours de l'année scolaire, soit par téléphone, soit sur rendez-vous.

Ce règlement sera apposé sur les lieux d'affichage prévus à cet effet et devra être signé par tous les élèves inscrits au CAP.

Centre d'Etudes de Recherche et de Formation



PROGRAMME CAP ESTHETIQUE COSMETIQUE VENTE CONSEIL

DOMAINE PROFESSIONNEL

EP1 - Sciences appliquées (coeff. 4)

Constitution de la matière vivante

Organisation tissulaire et cellulaire
Constitution de la matière vivante
Fonctions de relation (musculaire ;
nerveux)
Fonctions de nutrition
Digestion, besoins et intégrité de
l'organisme
La peau et les phanères
Anatomie et morphologie

Connaissance du milieu de travail

L'entreprise
Techniques d'information,
communication et gestion
Locaux professionnels
Hygiène en milieu professionnel
Réglementation professionnelle
Conventions collectives

EP2 - Techniques de soins esthétiques (coeff. 7)

Soins du visage, du décolleté et du dos
Techniques d'épilation
Techniques de décoloration et coloration
Techniques de maquillage
Techniques de manucurie, beauté des pieds

Prévention Santé Environnement (coeff. 1)

Les risques dans la vie professionnelle
L'insertion professionnelle

Technologie des produits cosmétiques

Réglementation
Propriétés physiques des produits
Fonctions chimiques
Analyse des matières premières
Connaissance des produits
Produits cosmétiques et d'hygiène corporelle
Techniques de vente

Technologie des matériels

Étude et utilisation du courant électrique
Technologies des appareils et instruments

EP3 - Vente des produits et services (coeff. 2)

Réglementation
Présentation des produits
Sketches de vente
Fiches techniques
Vente conseil

EP4 - Arts appliqués (coeff. 1)

Matériaux et supports
Analyse des formes et couleurs
Dessin d'anatomie
Les évolutions de la mode et de la publicité

Préparation et présentation au diplôme opérateurs des appareils de bronzage UV

DOMAINES GENERAUX

(préparé par le stagiaire si celui-ci n'est pas titulaire d'un diplôme de catégorie V ou supérieur)

Dispense des examens d'enseignement généraux pour les candidates titulaires d'un CAP, BEP, Baccalauréat ou diplôme supérieur. Les personnes n'ayant pas réussi leur CAP peuvent conserver les bénéfiques des notes égales ou supérieures à 10 obtenues dans ces différentes matières pendant cinq ans.

Français et Histoire-géographie (coeff. 3)

Langue vivante étrangère (coeff. 1) *

Mathématiques et sciences physiques (coeff. 2)

Éducation physique et sportive (coeff. 1)

* Épreuve facultative (seuls les points au-dessus de la moyenne sont comptabilisés)

Centre d'Etudes de Recherche et de Formation